



Rapport n° 6	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 30 janvier 2012		Chapitre : Article :

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2011

La loi 99-1126 du 28 décembre 1999 donne une assise législative à la reprise anticipée des résultats et l'étend à l'ensemble des résultats, alors qu'elle était jusqu'à présent limitée à la reprise de l'excédent de fonctionnement disponible.

Il ne peut y avoir de reprise anticipée que si le compte administratif n'est pas voté.

Il vous est donc soumis dans l'attente du vote du compte administratif dans le courant du mois de mai de reprendre par anticipation en une seule fois et en totalité le résultat de la section de fonctionnement et l'excédent de la section d'investissement selon la fiche de calcul du résultat prévisionnel et accompagnée de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2011.

De plus, le fait de recourir à ces reprises anticipées dégage dans le budget primitif des recettes supplémentaires permettant ainsi de faire évoluer les contributions du département et des communes et EPCI de façon maîtrisée et selon un pourcentage qui est strictement nécessaire à l'équilibre budgétaire.

A noter toutefois que l'excédent « réel » soit l'excédent total, moins les restes à réaliser en fonctionnement et en investissement et le résultat à affecter à la section d'investissement est de 2 947 337,55 € alors qu'il était respectivement en 2009 de 2 150 691,16 € et en 2010 de 2 459 723,88 €

Il vous est proposé de vous prononcer sur la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2011 figurant dans les documents ci-joints.

Ainsi, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président,

Jean-Jacques THOMAS



Délibération n° 6	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 30 janvier 2012		Chapitre : Article :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques :	20
Membres en exercice :	20
Membres présents :	11
Votants :	11

Le 30 janvier 2012 à 15 heures, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 16 janvier 2012 s'est réuni dans la salle Camille Desmoulins au Parc Foch à LAON sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. Michel CARREAU, ~~Daniel COUNOT~~, Georges FOURRÉ, ~~Frédéric MATHIEU~~, ~~Jacques KRABAL~~, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, Michel LEFEVRE, ~~Jean-Claude CAPPELE~~, ~~Thierry THOMAS~~, ~~Bernard RONSIN~~, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, ~~Antoine LEFEVRE~~, Patrick DAY, ~~Paul GIROD~~, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, ~~Gilbert SIMEON~~.

II - Membre de droit

Madame Myriam GARCIA, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur Pierre BAYLE, Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental,
M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier,
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier,
M. le Sergent Chef Mickaël MOINAT, sapeur-pompier professionnel non officier,
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier.

Excusé(s) : MM. Daniel COUNOT, Frédéric MATHIEU, Jacques KRABAL, Jean-Claude CAPPELE, Thierry THOMAS, Bernard RONSIN, Antoine LEFEVRE, Paul GIROD, Gilbert SIMEON.

Assistaient à la séance : M. Charles COQUELLE, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Christophe PETIT, MM. Jean-Noël CANTELLI, Philippe MOREAU, Mmes Josiane GRIMPRET, Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2011

Vu le rapport n° 6 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- dans l'attente du vote du compte administratif 2011, de reprendre par anticipation dans le budget primitif les résultats de l'exercice 2011 suivants :

.../...

- Section d'investissement recettes à l'article 001 : 4 135 552,15 €
- Section de fonctionnement recettes à l'article 002 : 4 633 919,15 €
- Section d'investissement recettes à l'article 1068 : 202 586,09 €

Le Président,

signé

Jean-Jacques THOMAS